

Introduction au droit français

Le cours d'introduction au droit et droit des obligations a pour objectif de décrire le droit objectif, c'est-à-dire les institutions créatrices de droit en France (Constitution, traités, lois, jurisprudence) en faisant ressortir leurs particularités dans une dimension comparative, les différents droits subjectifs (droits créés par les sujets de droit, comme la propriété ou les contrats) ; puis il se propose d'étudier plus en détail les obligations contractuelles et extra-contractuelles (délictuelles). Tout manuel d'introduction au droit peut servir de support à la première partie, ainsi que tout manuel de droit des obligations pour la seconde (avec cette précision que, la matière évoluant rapidement dans le temps, il convient de prendre la référence la plus récente). Le soutien d'un Code Civil est très fortement recommandé, pour ne pas dire impératif. Il ne faut enfin pas oublier le lien entre le cours théorique et la réalité, les exemples concrets étant indispensables pour faire vivre une matière qui n'est en aucun cas abstraite.